

**Opinion du la Chambre des députés
sur
Proposition de
Règlement du Parlement Européen et du Conseil
établissant «Erasmus», le programme de l'Union pour l'éducation, la
formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant
le règlement (UE) n°1288/2013
COM (2018) 367**

La Chambre des députés soutient le programme Erasmus, l'initiative "DiscoverEU" et la création de l'espace européen de l'éducation à l'horizon 2025.

La Chambre des députés recommande d'intégrer l'approche du développement de l'esprit d'entreprise dans tous les secteurs de l'économie, ainsi que celle du numérique, aux stratégies de l'Union pour la jeunesse et à la mise en œuvre du programme Erasmus.

La Chambre des députés estime qu'il est nécessaire de promouvoir la complémentarité du programme Erasmus avec d'autres programmes et politiques de l'Union, ce qui nécessite une intensification de la communication transnationale et internationale entre les organisations dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Enfin, la Chambre des députés recommande de réduire la charge administrative des bénéficiaires et des organes d'exécution, de simplifier les formalités et d'interdire les pratiques bureaucratiques excessives.